



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261027-DEC2026-156-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° D2026-156

Objet : Subventions d'aide à la mobilité (acquisition de vélos à assistance électrique et trottinettes électriques)

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-070 en date du 17/04/2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de subventions d'aide à la mobilité (acquisition de vélos à assistance électrique et trottinettes électriques) ;

VU la délibération n°2025-221 du 16/12/2025 approuvant les modalités d'aide à la mobilité (acquisition de vélos à assistance électrique et trottinettes électriques) ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1^{er} Vice-président ;

VU les dossiers de demandes de subvention présentés par les demandeurs ;

CONSIDÉRANT l'instruction technique réalisée conformément aux critères d'éligibilité ;

DÉCIDE

Article unique

D'attribuer les aides suivantes :

Nom	Prénom	Commune	VAE ou Trottinette	Montant
VIRIAMU	Mathieu	Rignieux-Le-Franc	Vélo à assistance électrique	200,00 €
PERRET	Sylvain	Loyettes	Vélo à assistance électrique	200,00 €
LHERBIER	Bernard	Saint-Vulbas	Vélo à assistance électrique	200,00 €

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Nom	Prénom	Commune	VAE ou Trottinette	Montant
VIOLLET	Franck	Chazey-sur-Ain	Vélo à assistance électrique	200,00 €
PRIGENT	Alexia	Ambronay	Vélo à assistance électrique	200,00 €
MATHIEU	Carole	Meximieux	Vélo à assistance électrique	200,00 €
BABOLAT	Nathalie	Pérouges	Vélo à assistance électrique	200,00 €
PESCHIER	Laurent	Ambérieu-en-Bugey	Vélo à assistance électrique	200,00 €
TRONEL	Nelly	Blyes	Vélo à assistance électrique	200,00 €
BUISSON	Marie-Dominique	Ordonnaz	Vélo à assistance électrique	200,00 €
LOYER	Francis	Villieu-Loyes-Mollon	Vélo à assistance électrique	200,00 €
PEAU	Christophe	Ambérieu-en-Bugey	Vélo à assistance électrique	200,00 €

En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le **27 OCT. 2026**
Publiée le **27 OCT. 2026**

Fait à Chazey-sur-Ain, le **27 OCT. 2026**

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président

Marcel JACQUIN

